

3.3 Capacité touristique des territoires

Première destination touristique mondiale depuis plus de quarante ans, la France bénéficie d'une attractivité importante de ses territoires, en grande partie liée à leur diversité et à leur richesse culturelle et paysagère. Le secteur de l'hébergement et de la restauration représente 3 % de la valeur ajoutée de l'économie française en 2018. La **capacité d'accueil touristique** est inégalement répartie. Elle est largement concentrée dans les départements littoraux, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France. En **nombre de lits touristiques**, les résidences secondaires constituent le premier mode d'hébergement, ce qui engendre, dans certains territoires littoraux ou de montagne, une hausse du prix du foncier et favorise l'étalement urbain. En matière d'hébergements marchands, les campings représentent la majorité des lits touristiques des départements littoraux tandis que les autres types d'hébergements collectifs occupent une place prépondérante dans les départements de montagne. En Île-de-France, les hôtels constituent la majorité de l'accueil touristique marchand.

La forte attractivité du littoral, du massif alpin et de l'Île-de-France se reflète dans la répartition géographique du **nombre de nuitées** en hôtels ou campings ► **figure 1**. Avec 215 millions de nuitées en 2019, dernière année avant la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'hôtel est le premier mode d'hébergement collectif, devant les campings (129 millions de nuitées). L'Île-de-France représente le tiers des nuitées hôtelières métropolitaines.

Plus de la moitié des nuitées dans les campings en période estivale (54 %) est concentrée dans 3 régions : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un tiers des nuitées dans les campings concerne des touristes européens ne résidant pas en France.

Le tourisme entraîne ponctuellement, dans certains territoires, de fortes variations de population, mesurées par le **taux de fonction touristique** ► **figure 2**. Les communes les plus concernées sont principalement situées le long du littoral ou en zone de montagne, y compris les Vosges ou le Massif central jusqu'aux Cévennes, ainsi que dans certains départements où la densité de population est relativement faible par rapport aux flux touristiques (en Bourgogne par exemple). Lors des pics de fréquentation touristique, la population présente peut y être multipliée par plus de dix par rapport à la population résidente, occasionnant parfois des difficultés de gestion des services publics.

La **densité touristique** ► **figure 3** est également particulièrement forte dans les communes de montagne et du littoral, ainsi qu'en Île-de-France. En 2019, plus de 200 communes comprennent plus de 1 000 lits touristiques/km², dont 39 avec une densité touristique supérieure à 3 000 lits/km². Depuis vingt ans, la spécialisation touristique augmente : le nombre de lits touristiques diminue dans les régions à faible capacité d'accueil tandis qu'il s'intensifie dans les régions déjà dotées d'une forte capacité. ●

► Définitions

La **capacité d'accueil touristique** correspond au nombre de lits touristiques en hébergement marchand (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs, etc.) et en hébergement non marchand (résidences secondaires). Les hébergements touristiques entre particuliers ne sont pas pris en compte.

Le **nombre de lits touristiques** est estimé à partir des ratios suivants : pour les hôtels (deux lits par chambre), les campings (trois lits par emplacement) et les résidences secondaires (cinq lits par résidence secondaire).

Le **nombre de nuitées** est le nombre total de nuits passées par les clients. Un couple séjournant trois nuits consécutives dans un hôtel compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le **taux de fonction touristique** est le nombre de lits touristiques pour 100 habitants

La **densité touristique** est le nombre de lits touristiques par km².

► Pour en savoir plus

- « Les hébergements collectifs touristiques en 2019 », *Insee Première* n° 1799, mai 2020.
- « Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations », *Datalab*, CGDD, avril 2019.
- « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? », *Datalab*, CGDD, mars 2017.

► 1. Nuitées en 2019

| | Nuitées dans les hôtels | | Nuitées ¹ dans les campings | | Part de la population résidant dans la région |
|------------------------------|-------------------------|--------------|--|--------------|---|
| | (en millions) | (en %) | (en millions) | (en %) | |
| Île-de-France | 70,7 | 33,0 | 1,9 | 1,5 | 18,8 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 24,1 | 11,2 | 12,3 | 9,6 | 12,3 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 23,4 | 10,9 | 15,5 | 12,1 | 7,8 |
| Occitanie | 16,4 | 7,6 | 26,6 | 20,7 | 9,1 |
| Nouvelle-Aquitaine | 16,2 | 7,5 | 27,1 | 21,1 | 9,2 |
| Grand Est | 14,4 | 6,7 | 3,1 | 2,4 | 8,6 |
| Hauts-de-France | 9,2 | 4,3 | 3,0 | 2,3 | 9,3 |
| Normandie | 8,3 | 3,9 | 4,4 | 3,4 | 5,1 |
| Bretagne | 8,0 | 3,7 | 12,4 | 9,6 | 5,1 |
| Pays de la Loire | 7,4 | 3,4 | 12,9 | 10 | 5,8 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 7,2 | 3,5 | 3,1 | 2,4 | 4,3 |
| Centre-Val de Loire | 6,1 | 2,8 | 2,2 | 1,7 | 4,0 |
| Corse | 3,2 | 1,5 | 4,1 | 3,2 | 0,5 |
| France métropolitaine | 214,6 | 100,0 | 128,6 | 100,0 | 100,0 |

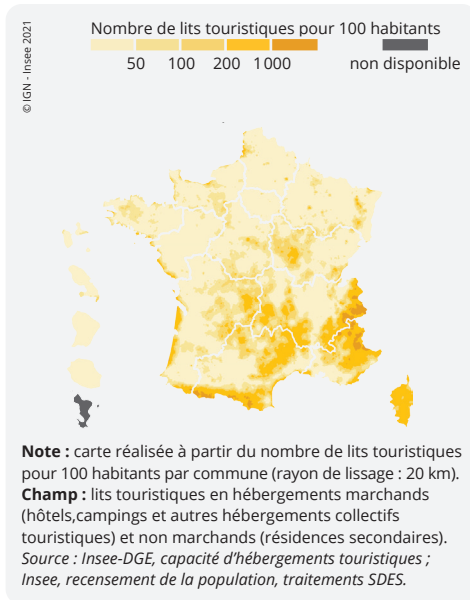
¹ Période d'avril à septembre.

Lecture : en 2019, 33 % des nuitées dans les hôtels de métropole sont réalisées en Île-de-France, 1,5 % des nuitées en camping. 18,8 % de la population de France métropolitaine réside dans la région au 1^{er} janvier 2018.

Champ : hôtels et campings situés en France métropolitaine.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux et départementaux du tourisme, enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques ; Insee, recensement de la population.

► 2. Taux de fonction touristique



► 3. Densité touristique

